

Mercredi 17 janvier 2024

Quatrième interpellation du conseil de police de la zone midi

Les habitants de Forest, de Saint-Gilles et de Anderlecht, réunis au sein du Comité zone Midi contre les violences policières, interpellèrent pour la quatrième fois sur l'impunité policière à l'endroit des meurtres et violences racistes dans la zone. Cette interpellation était soutenue par la Gauche Anticapitaliste, la Veille Chéchettes, le Collectif des Parents contre les violences policières, Isos asbl, le Collectif citoyen contre les policiers violents et racistes, l'Union communale citoyenne (UCC, Saint-Gilles), Quartier sans Racisme (QSR, Forest), (<https://bx1.be/categories/news/des-citoyens-se-reunissent-contre-les-violences-policieres/?theme=classic>).



L'interpellation portait cette fois-ci sur le traitement disciplinaire de l'affaire du policier qui a tabassé à coup de coups de poing deux détenus (une personne sans-papiers et un jeune arabe) privés de liberté dans le commissariat de Démostène à Anderlecht, le 31 mai 2020 (<https://www.facebook.com/share/p/BLWXbC2NNHLvZS1a/?mibextid=WC7FNe>). Après un rappel historique du racisme policier dans la zone midi (Rachid Redouane, 10 mai 1991 ; Saïd Charki, Anderlecht, 7 novembre 1997), l'interpellation s'est surtout concentrée sur l'absence d'actions disciplinaires proportionnées aux faits tels que rapportés par les vidéos diffusées par la RTBF. Pour rappel, les pv de police qui ont permis le blanchiment du policier raciste parlaient de "claque la main ouverte" et d'un "détenu particulièrement agité". Il s'agit à l'évidence d'un pv mensonger. Cela est grave, constitue en soi un délit pénal qui devrait

être poursuivi et donc déposé devant le procureur du Roi et a des conséquences importantes sur la procédure disciplinaire prise par l'actuel collège de police (Cumps, Spinette, El Hamidine, De Landsheer). Le président du Conseil de police, le socialiste Jean Spinette a lui-même reconnu que la suspension du prononcée était "surprenante" mais sans en tirer de responsabilité en tant qu'employeur (https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2024/01/16/il-existe-une-forme-de-racisme-structurel-au-sein-de-la-zone-de-police-midi-une-demande-daudit-est-reclamee-RX27WYlQ3RDPLJ-SFU2FUNZ5OKE/?fbclid=IwAR0iYD_W5pkfn2k9nEyElz33_bU4-PD6TpiZ0Xb7s_EXQ28WMOQ6A6nuGXU). Le débat qui s'ensuivit a été exactement le même que lors de toutes les rencontres et interpellations précédentes. Jean Spinette s'est caché derrière les procédures judiciaires pour tenter de faire tenir debout l'inaction du Collège. Nous avons beau l'interroger sur sa responsabilité disciplinaire en tant qu'employeur, tel un disque rayé, de plus en plus fébrile, celui-ci réitère la suspension de l'action disciplinaire par la procédure pénale. Malgré la gravité des faits qui s'empilent sur la table du conseil de police de la zone midi, le collège ne peut que persévérer dans son inaction. Les questions des conseillers communaux qui normalement viennent nourrir le débat des interpellations citoyennes ont ensuite été déplacées d'autorité par Jean Spinette en fin de Conseil. Les citoyens ne se sont pas laissés prendre au piège et sont restés jusqu'au bout.

Après la traditionnelle séance d'enfumage que constitue l'exposé complètement hors sol du "plan diversité" (qui ne fait pas honneur au travail universitaire), au cours duquel le mot racisme n'a pas été prononcé une seule fois, les questions des conseillers communaux ont enfin pu reprendre les questions laissées en suspens par Jean Spinette à l'issue de l'interpellation citoyenne. Le feu nourri d'interpellations précises, argumentées et solidement articulées avec l'interpellation citoyenne est venu de Sofia Seddouk (Ecolo), Shahin Mohammad (Ecolo), Sofia Bennani (Engagés) et Nadia El Yousfi (PS), quatre femmes politiques issues de l'immigration post-coloniale, habitantes des quartiers populaires bruxellois, des femmes courageuses qui savent d'expérience ce qu'est le racisme. *"Encore une fois, la zone de police s'est distinguée de la pire des façons. Dès lors, cela m'amène à penser qu'aujourd'hui, n'ayons pas peur des mots, il existe une forme de racisme institutionnel au sein de notre zone"* estime Sofia Bennani (Engagés). Au cœur des interpellations des conseillères communales se loge cette culture de l'impunité qui ressort de façon éclatante des images diffusées par la RTBF. Sofia Bennani (Engagés), toujours aussi précise, affirme que *"Le point commun entre toutes ces affaires - mort tragique du jeune Adil, des policières se baladant dans Cureghem et traitant les habitants de macaques, du policier recevant une plainte collective de la part de ses collègues pour propos racistes, jusqu'à cette récente révélation de passages à tabac - est qu'aucun des agents impliqués n'a été licencié"*. Au fur et à mesure des interpellations, le plan diversité prenait l'eau et la tentative de diversion fit long feu.

Mais le point de bascule est arrivé en toute fin de conseil, lorsque Sofia Seddouk (Ecolo) a cité une requête issu d'une enquête de contrôle du comité P (<https://comitep.be/document/onderzoekrapporten/2019-02-07%20violences%20polici%C3%A8res.pdf>). *"Je souhaite juste citer un passage d'une enquête de contrôle publique du Comité P datant de 2019, p. 37 : 'Il convient dès lors de rappeler la principale recommandation émise car celle-ci vaut pour tous les services de police : le fait de traiter des faits sur le plan judiciaire n'est pas incompatible avec l'exercice d'une action disciplinaire. Au contraire, rester inactif au motif qu'une procédure judiciaire est en cours est*

contradictoire avec la jurisprudence Darville (Conseil d'État, rapport annuel 2008-2009, Darville, n° 190.728, 20 février 2009 (assemblée générale). Une autorité disciplinaire qui, en opportunité, use de la faculté de n'entamer les poursuites disciplinaires qu'à l'issue de la procédure pénale doit demeurer attentive au principe du délai raisonnable. Elle ne peut tenir l'action disciplinaire en suspens que si les moyens d'investigation dont elle dispose ne lui permettent pas d'apprécier les faits qui sont reprochés à l'agent). En d'autres termes, la procédure disciplinaire doit être entamée et poursuivie jusqu'au moment où l'enquête nécessite l'accès au dossier judiciaire. La procédure peut alors être suspendue et une demande d'accès au dossier judiciaire peut être effectuée. Par ailleurs, nous tenons à souligner que le traitement disciplinaire et le traitement judiciaire poursuivent des finalités différentes, l'une n'excluant pas l'autre. De plus, il est tout à fait possible qu'un même dossier contient des aspects pénaux pour lesquels le dossier est traité sur le plan judiciaire ainsi que des manquements qui relèvent davantage de la déontologie, une attitude agressive par exemple' ". Le château de carte élaboré par Spinette, fragilisé par la recrudescence des interpellations, s'est alors effondré d'un seul coup. La panique du collègue est soudainement devenue palpable. En effet, le comité P lui-même rappelle dans cette recommandation que le pénal ne peut venir tenir le disciplinaire en suspens, "l'une n'excluant pas l'autre". Les manquements qui relèvent de la déontologie, comme par exemple une attitude agressive, relèvent précisément de la prérogative du collègue de police selon l'article 42 de la loi sur la fonction de police de la loi sur la fonction de police intégrée du 7 décembre 1998. CQFD.

Ce qui ressort de cette séquence historique, c'est qu'en tentant de se disculper en tirant toujours sur la même corde, le collègue aura fini par faire la preuve de sa propre inaction. Cette attitude délétère aux conséquences meurtrières qui vise à abuser "de la faculté de n'entamer les poursuites disciplinaires qu'à l'issue de la procédure pénale" est non seulement contraire aux recommandations du comité P et est loin d'être une politique communale à la hauteur des enjeux. C'est d'ailleurs le contraste qu'offre la politique mis en place à Molenbeek. Le 21 juin 2023, la bourgmestre rappelait, lors du conseil communal, que le collègue de police joue un rôle de jury dans les sanctions disciplinaires. Cet organe, qui ne peut se substituer à l'enquête judiciaire en cours, doit cependant remplir sa mission disciplinaire de la manière la plus objective possible. Pour ce faire, il doit se tenir informé de l'instruction en cours, des devoirs d'enquête potentiels, contacter le parquet et l'Inspection Générale des Services de Police, comme le souligne clairement la Bourgmestre. C'est tout le contraire de ce qui se fait dans la zone midi où l'instruction sert au contraire de *camera obscura* à blanchir les violences policières, c'est donc une décision politique du Collège. Et c'est aussi ce que Spinette et Cumps ont rappelé à propos des images qui sont sorties dans la presse dans l'affaire du policier qui a tabassé plusieurs personnes privées de liberté dans le commissariat de Démosthène. Au contraire, Mourreau rappelait le 21 juin dernier l'importance de maintenir une relation avec le parquet afin de mettre en place des mesures disciplinaires appropriées aux actes reprochés. Elle concluait sa prise de parole en évoquant le changement de politique de la zone depuis son investiture, par rapport à ce qui se passait avant et ce qui se passe toujours dans la zone midi à l'heure d'écrire ces lignes, notamment en soulignant l'importance d'agir disciplinairement sans attendre la fin de l'instruction. Ses propos étaient fermes et réfléchis, et nous tenons à les citer : "*Alors je vais finir là-dessus et je n'en dirai pas beaucoup plus aujourd'hui, je veux vous dire une chose très importante, et j'ai commencé par ça, hier, au conseil de police. Quand je suis arrivée dans la zone de*

police, j'étais frappée par un cas qui avait été relaté dans la presse et c'était Jamal Ikazban qui l'avait pointé. Et c'était un cas de racisme d'un policier, et lorsque je suis arrivée dans la zone, je me suis rendu compte que l'on avait perdu tous les moyens d'actions par rapport à ce cas, par délais de temps. L'ancienne politique de la zone était de toujours attendre que le judiciaire se prononce, avait d'avoir une quelconque démarche disciplinaire. Ce collègue a fait changer ceci, et c'est moi qui l'ai poussé et je l'ai obtenu. Nous avons déjà pu sanctionner avant la justice, c'est arrivé et ici, il n'est pas question d'attendre la fin d'un processus judiciaire qui pourrait s'avérer extrêmement long, vu le nombre de personnes impliquées et c'est donc un changement de politique réel, et c'est un changement de politique très important qui a eu lieu dès le début de cette législature et singulièrement avec l'arrivée du nouveau chef de corps. Donc nous restons dans la loi, nous ne nous mettons pas hors la loi, nous faisons appel systématiquement à un conseil formé et spécialisé à nos côtés mais nous n'attendons plus, et je pense que c'est ce sur quoi je voulais terminer, aujourd'hui."

La défense de l'inaction du collège est donc en contradiction avec la jurisprudence Darville. Pourtant cette jurisprudence rappelle spécifiquement, à l'adresse de tous les services de police, qu' "une autorité disciplinaire (c'est-à-dire le Collège) qui, en opportunité, use de la faculté de n'entamer les poursuites disciplinaires qu'à l'issue de la procédure pénale doit demeurer attentive au principe du délai raisonnable. Elle ne peut tenir l'action disciplinaire en suspens que si les moyens d'investigation dont elle dispose ne lui permettent pas d'apprécier les faits qui sont reprochés à l'agent". Il devient donc possible de poursuivre la zone midi en justice pour inaction. Mener une politique de tolérance zéro à l'égard du racisme dans la police ne nécessite donc pas nécessairement un audit externe, un plan diversité hors sol, ou on ne sait quelle autre solution magique, cela nécessite simplement de respecter la loi et en l'occurrence les recommandations du Comité P, à l'instar de ce qui se passe déjà à Molenbeek. Le fait d'utiliser la longueur des procédures judiciaires pour éteindre les procédures pénales n'est donc pas une fatalité, cela représente au contraire une volonté de laisser faire l'impunité. Les électeurs s'en souviendront en octobre 2024 au moment de glisser leur bulletin de vote dans l'urne de façon à savoir qui ils entendent pousser pour reprendre la gestion du collège. Pour l'heure, Spinette affirmait ce mercredi 17 janvier sur BX1 que les policiers qui ont assisté passivement au passage à tabac à Demosthène avaient été poursuivis pour non assistance à "personne en danger" mais qu'ici, une nouvelle fois, la justice avait blanchi et renforcé la culture de l'impunité (<https://bx1.be/categories/news/jean-spinette-sur-les-violences-policieres-si-des-agents-manquent-a-leur-plaque-ils-doivent-quitter-la-police/?theme=classic>). Or c'est précisément l'inaction du Collège qui fabrique la longueur des procédures et qui fait que ces affaires terminent sur la place publique, via la diffusion de vidéos dans la presse. Plus on écoute le bourgmestre de Saint-Gilles, plus on comprend qu'il ne saisit pas du tout la nature et la profondeur du problème, malgré ses lectures de vacances. Il affirme donc en direct à la télévision qu'il est incapable d'agir sur la reproduction de l'impunité, malgré la gravité des faits, qu'il reconnaît lui-même, par ailleurs mais sans jamais parler de racisme. Etant donné qu'il renvoie systématiquement l'empilement des affaires à la longueur des procédures de façon à créer une rupture épistémologique artificielle avec son mandat et celui de Jurgen De Landsheer, toute nouvelle affaire de violences policières racistes, et nous savons que, malheureusement, il y en a déjà de nouvelles, fera définitivement basculer la défense fébrile de l'actuelle collège. C'est précisément l'entretien du racisme institutionnel dans la police qui finira par piéger Madame El Hamidine, Monsieur Cumps et Monsieur Spinette d'ici à octobre 2024.

Nous ne pouvons plus attendre encore et encore des faits de violences policières, jusqu'à ce que le Collège prenne la mesure du phénomène, car ce sont toujours les mêmes, les Noirs, les Arabes, les Rroms et les Sans-papiers qui payent le prix de ce déni. Nous ne pouvons pas attendre de compléter la liste et nous satisfaire de citer les noms qui s'empilent des personnes assassinées et violentées par la police, en espérant qu'une telle accumulation fasse descendre le Saint-Esprit sur terre. Il y a urgence à agir et c'est la raison de notre insistance citoyenne au sein du conseil de police de la zone midi. Nous agissons donc de façon à provoquer un changement de politique, à l'instar de ce qui se fait déjà à Molenbeek, des bourgmestres progressistes de la zone midi. Les positions de Spinette, de Cumps et le silence de El Hamidine ne sont, pour l'heure, pas du tout à la hauteur du temps présent et des attentes légitimes des habitants de Anderlecht, de Forest et de Saint-Gilles. Cette inaction entretenue qui est un de vecteurs puissant de l'entretien de cette culture raciste et suprémaciste dont les commissariats de la zone constituent la condition d'acceptabilité est extrêmement dommageable et dangereuse. En effet, nous ne sommes pas dans un temps vide, dans une éternité gazeuse et indéterminée (*eon*), nous sommes dans des temps pré-fascistes. Les élections régionales, fédérales, communales et européennes qui arrivent constituent un risque majeur de révolution conservatrice. Sur Anderlecht, par exemple, le retour du MR de Simonet n'est pas un risque abstrait. La nostalgie post-impérial raciste s'énonce clairement sur son versant policier ainsi : *“du temps de Simonet, les Arabes, les Noirs, les Rroms, les Sans-Papiers longaient les murs, les conseillers communaux ne questionnaient pas la police, on respectait l'uniforme (de la race blanche)”*. Certains policiers formés sous les commissaires de l'ère Simonet attendent fiévreusement leur revanche, c'est-à-dire, dans leur idéologie réactionnaire, de mettre “fin au wokisme”, à la “théorie du racisme institutionnel” et de réinstaurer leur vieux droit à la ratonnade, au parechocage, et aux tabassages dans les commissariats, comme au bon vieux temps du Congo de Papa, au temps de Gol et de Simonet. Il s'agit d'un risque sérieux que personne ne peut ignorer.

En attendant, lundi soir, le collège a été poussé sur le bord du plateau du déni et de l'inaction, au point de tomber de sa chair. Spinette s'est ensuite emmêlé les pinces en refusant de parler de “racisme institutionnel” (Carmichael et Hamilton, 1976 ; rapport Scarman, 1980 ; rapport Macpherson, 2000 ; etc.) et en utilisant le concept boiteux de “racisme systémique”. Le concept dépolitisant de “racisme systémique” offre ici un procès de réalité sans sujets, très pratique lorsqu'on est responsable d'une police raciste. Comme l'explique Spinette, la “racisme structurel” est atmosphérique, il serait répandu comme un gaz invisible dans la société, pas plus dans la police qu'ailleurs, un gaz qui se diffuse sous la forme de “préjugés” et d'une *impression*, pour “les jeunes issus de la diversité”, de “profilage”

(<https://bx1.be/categories/news/jean-spinette-sur-les-violences-policieres-si-des-agents-manquent-a-leur-plaque-ils-doivent-quitter-la-police/?theme=classic>). Personne n'en porterait la responsabilité, il serait comme une seconde nature, héritée du passé colonial comme une sorte d'archive sans volonté et affaire de perception. Il s'agit donc ici d'un “racisme systémique” sans matérialités ni agents. Or du “racisme systémique” au “racisme institutionnel”, la différence d'épistémologies se fait politique. Le *racisme institutionnel* est le produit d'agences actives, identifiables et donc transformables. La police est alors une institution spécifique, avec son historicité, son épistémologie, ses pratiques, sa culture qui produit, en tant que dispositif de pouvoir, une forme de racisme particulier. Et l'entretien de cette culture est la conséquence de politiques elles-mêmes identifiables et identifiées dont le

Collège de police est le premier responsable et dont la différence entre Molenbeek et la zone midi est l'indice. La divergence de concepts engage ici une différence dans les formes même de l'activisme : on passe ainsi de l'éducation permanente, des films et podcasts de témoignages, des minutes de silence et des # à l'intervention politique transformatrice. Nous sommes précisément aujourd'hui pris dans cette mutation des formes de l'engagement, ce qui entraîne des tensions et des mises en concurrence, parfois vives. Pourtant, il est possible d'articuler cette double approche éducative et politique de façon à ce qu'elle ne se neutralise pas et se renforce. Pour l'instant ce n'est pas le cas, et il est assez perceptible pour tous que le champ de l'éducation permanente neutralise et invisibilise le champ de l'activisme anti-raciste que l'on peut alors, par comparaison, véritablement dire "politique" (et plus seulement idéologique). Il va falloir trouver les moyens collectivement de sortir de cette impasse.

Dans un temps "préfasciste" comme celui dans lequel nous nous situons, on doit bien faire le constat que nous disposons de peu d'armes efficaces contre la montée de l'extrême-droite et l'hégémonie culturelle du souverainisme. *"On est entrés dans une phase où il y a des formes de mobilisation mais plus éphémères que jamais (...) C'est comme si on n'arrivait plus à trouver la formule pour créer des espaces de politisation, organisés pour conquérir le pouvoir ou obtenir des droits, qui soient aussi des espaces de socialisation de longue durée, permettant la construction de communautés de valeurs et de pratiques"* (Arthur Borriello). Dans une telle conjoncture, marquée par la désespérance et la défaitisme, par des formes de subjectivités post-militantes profondément dépressives et revenues de tout, vulnérables aux vapeurs métaphysiques ou néo-païennes, essentiellement non-dupes, qui ne sont plus jamais surprises par rien (ni par une pandémie mondiale, ni par le retour de la guerre coloniale aux frontières de l'Europe, ni par la situation humanitaire au Yémen, ni par la déportation de milliers d'enfants en Ukraine, etc.), par la prolifération de petits capitales militants atomisés et sans prise sur le réel (reconvertis en éducation permanente), le Comité Zone Midi contre les violences policières fait le pari de l'enquête en conjoncture, le pari de la densification de l'expérience par l'ethnographie activiste, par la construction d'un moyen terme et d'une certaine durée, donc aussi d'une endurance.

Aussi invisibilisé qu'il soit, les effets de l'antiracisme politique se font de plus en plus sentir. Il suffit de lire la couverture médiatique de l'interpellation citoyenne de ce lundi. Pour la suite, des interpellations au sein des conseils communaux de Forest, de Saint-Gilles et de Anderlecht sont en préparation, ce qui ouvre la porte à des mobilisations citoyennes. Le Comité Zone Midi, dans cette séquence qui sera surdéterminée par les enjeux électoraux sera attentif à la capacité à transformer de façon effective la politique policière de la zone en direction d'une politique antiraciste de tolérance zéro contre les propos, les faits et les meurtres racistes. Les Engagés et le PTB portent une demande d'audit externe, le collège quant à lui porte son "plan diversité" mais pour l'instant aucune action concrète n'est à l'horizon. Ces solutions peuvent aider mais ne touchent pas au nerf du serpent de l'impunité et laissées à elles seulement constituent des solutions de facilité qui nous envoient après les élections et au tassement du dossier. Pour le Comité Zone Midi, c'est par la mise en place d'une politique active, en se portant systématiquement partie civile en tant qu'employeur que la jurisprudence peut évoluer et qu'on peut déstituer la possibilité d'obtenir des non-lieux ou des suspensions du prononcé pour les violences policières racistes. L'affaire du policier qui a tabassé plusieurs personnes privées de liberté dans le commissariat de Démosthène peut constituer le contre-exemple parfait, de ce qui ne doit plus se reproduire. Le changement

doit venir d'une modification de la politique du collège lui-même, aucune solution magique venant de l'extérieur ne pourra résoudre ce problème. La demande d'audit externe ne pourra y aider que si un changement vient également de l'intérieur, c'est-à-dire du processus en cours de politisation du conseil de police. Au boulot, et tant pis pour les gens fatigués !

Comité Zone midi contre les violences policières

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100093000453876>

<https://www.instagram.com/comitezonemidi?igsh=MXh5ZHh4ZnBtbTBkaQ==>